

TRAITEMENT DU CHÈQUE CINÉMA UNIVERSEL EN CAISSE

1. Exploitants équipés d'un logiciel de caisse compatible

Les principaux logiciels de caisse sont compatibles avec nos Chèques Cinéma Universels. Pour les autres logiciels, interrogez votre fournisseur de caisses. Tous ont été informés des caractéristiques de nos chèques cinéma.

L'inscription à notre site dédié aux exploitants est nécessaire pour obtenir vos codes d'accès, qui sont à communiquer à votre fournisseur. Si votre fournisseur ne semble pas au courant, vous pouvez contacter directement le service technique par mail au moment de votre inscription.

[INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE DES EXPLOITANTS](#)

- **Le passage en caisse**

La simple présentation de nos Chèques Cinéma Universels à votre lecteur de codes-barres (scanner ou douchette) vous permet de valider le chèque et d'en enregistrer le prix. Si vous ne disposez pas de lecteur de codes-barres compatible, l'Entraide vous en offre un. Vous pouvez le commander sur notre site, le modèle proposé est muni d'une prise USB.

Il est également possible d'enregistrer manuellement les codes-barres de nos chèques cinéma pour ceux qui préfèrent cette solution.

- **Les automates**

Les principaux fournisseurs assurent la compatibilité de nos Chèques Cinéma Universels. Interrogez votre fournisseur.

- **Le remboursement du Chèque Cinéma Universel**

Un bordereau récapitulatif des chèques traités en caisse sera enregistré et visible à tout moment sur la page de notre site.

Ce bordereau, au format Excel, contiendra un récapitulatif mensuel, par prix, des chèques enregistrés, le détail des chèques scannés, et l'indication de nos remboursements.

Ces bordereaux sont enregistrés automatiquement dans notre comptabilité chaque mois, vous n'avez pas besoin de nous renvoyer les chèques cinéma scannés avec une facture ou une demande de remboursement.

Le système est sécurisé et garantit la validité et l'unicité d'utilisation de chaque chèque.

Le remboursement mensuel est effectué automatiquement par virement bancaire. Il faut veiller à renseigner vos codes bancaires lors de votre inscription et à le modifier en cas de changement. Vous pouvez aussi nous envoyer un RIB si vous préférez cette solution.

2. Exploitants équipés d'un logiciel de caisse NON compatible

- **Enregistrement des chèques**

Si votre système de caisse ne permet pas une reconnaissance automatique de nos Chèques Cinéma Universels, vous pouvez quand même vous inscrire sur notre site dédié aux exploitants et nous demander une douchette (offerte par l'Entraide). Vous pourrez ainsi scanner nos chèques cinéma en vous connectant à notre site et bénéficier des mêmes avantages et informations que par le système du scan en caisse :

- Scan de chèque avec validation et enregistrement immédiat.
- Accès au bordereau récapitulatif (voir Remboursement du Chèque Cinéma Universel ci-dessus).
- Accès à vos coordonnées pour saisie et modifications éventuelles (une aide à la saisie est disponible sur notre site).

[INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE DES EXPLOITANTS](#)

- **Le remboursement des Chèques Cinéma Universels**

Le remboursement mensuel est effectué automatiquement par virement bancaire. Il faut veiller à renseigner vos codes bancaires lors de votre inscription et à la modifier en cas de changement. Vous pouvez aussi nous envoyer un RIB si vous préférez cette solution.

3. Exploitants ne disposant d'aucun système

L'ancienne procédure, même si elle est moins performante, est toujours en vigueur :

- Renvoyez les Chèques Cinéma Universels à l'Entraide avec le formulaire de demande de remboursement. Merci de tenir compte des consignes.
[Téléchargez le formulaire de remboursement](#)
- Joignez un RIB pour être remboursé par virement bancaire.